



Charte de confidentialité – Visite de classement de meublé de tourisme

Je soussigné(e), déclare
mandater le service classement du Cabinet d'expertises immobilières C. SOMMERFELD, en vue du classement d'un meublé de tourisme. Sont considérées comme informations confidentielles toutes les informations transmises au Cabinet d'expertises immobilières C. SOMMERFELD, de quelque manière que ce soit et par quelque moyen que ce soit, à l'exception de celles connues du public, sans violation des présentes.

Le Cabinet d'expertises immobilières C. SOMMERFELD reconnaît que ces informations lui sont communiquées à sa demande, et s'engage à ne les utiliser que dans le seul but d'élaborer un dossier de classement de meublé de tourisme. Le Cabinet d'expertises immobilières C. SOMMERFELD reconnaît que ces informations présentent un caractère confidentiel et s'engage en conséquence :

- A en conserver le caractère confidentiel, à ne pas les divulguer ou laisser divulguer à des tiers, de quelque manière que ce soit, et à prendre toutes précautions et mesures à cet effet,
- A ne pas utiliser les informations d'une manière préjudiciable aux intérêts de la personne, en particulier en ce qui concerne les informations personnelles dont il aurait pu prendre connaissance dans ce contexte.
- A ne communiquer les informations que dans le cadre d'une éventuelle offre de communication et promotion de la structure avec l'accord explicite du propriétaire.
- Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le propriétaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent.
- A porter à votre connaissance le présent engagement et à vous faire signer une copie.
- A ne pas communiquer à des tiers, même partiellement, des renseignements dont il a pris connaissance au cours de l'exécution de la présente prestation. Notre cabinet impliqué dans le processus de contrôle du ou des meublés de tourisme du propriétaire, est tenue par un engagement de confidentialité professionnelle. Le propriétaire s'engage à accepter la cession des données recueillies lors de la visite de contrôle au cabinet C. SOMMERFELD et Atout France, organismes ayant une compétence légale concernant le classement des hébergements touristiques, et la communauté de communes sur laquelle est situé le logement

Le Cabinet d'expertises immobilières C. SOMMERFELD ne s'engage aucunement quant à l'exhaustivité ou à l'exactitude des informations qui lui seront transmises, qu'il appartient au mandataire de vérifier.

Les obligations et engagements décrits aux termes des présentes porteront sur une durée de 5 ans (durée du classement), sauf stipulation contraire, à compter de la signature des présentes. Les présentes sont soumises aux règles de droit français. Tout litige portant sur la teneur et l'exécution des présentes sera de la compétence de la juridiction compétente.

Fait à : Le :

En deux exemplaires :

C. SOMMERFELD
« Lu et Approuvé »

Le propriétaire : Nom et prénom
« Lu et Approuvé »